

**SEMINAIRE DE SENSIBILISATION DES INSPECTEURS GENERAUX DES MINISTERES  
DANS LE DOMAINE DES MARCHES PUBLICS**

*Thème : « Procédures et processus de règlement des conflits et des audits des marchés publics »*

**Du jeudi 12 au vendredi 13 février 2026 à Grand Bassam (Hôtel Golden Palace)**

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) a organisé, du jeudi 12 au vendredi 13 février 2026, à Grand-Bassam (Hôtel Golden Palace), un séminaire de sensibilisation des Inspecteurs Généraux des ministères dans le domaine des marchés publics, sur le thème « Procédures et processus de règlement des conflits et des audits des marchés publics ».

Ce séminaire dont l'objectif est de consolider la synergie entre l'ARCOP et les Inspections Générales des Ministères (IGM), à travers le renforcement des capacités des acteurs sur le cadre juridique et réglementaire de la passation, l'exécution et la régulation des marchés publics en vue de l'amélioration de la gouvernance du système de la commande publique, a ouvert ses travaux sous la Présidence de Madame BAH Sylvie, Secrétaire Générale 2 de la Préfecture de Grand Bassam, représentant Madame le Préfet de Département de Grand Bassam.

Il a enregistré la présence des Inspecteurs, Contrôleurs et auditeurs généraux des ministères, au nombre de cinquante-cinq (55), sur soixante-neuf (69) participants attendus, soit un taux de participation de 83%, dont quarante-huit (48) hommes et sept (7) femmes.

Les travaux de ladite session se sont articulés autour des grands axes suivants : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux, (iii) la synthèse des échanges et (iv) la cérémonie de clôture.

## **1. Cérémonie d'ouverture**

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue de Monsieur SIDIBE Mamadou, Préfet Hors Grade, Conseiller Municipal représentant Monsieur le Ministre Jean-Louis MOULOT, Maire de la Commune de Grand-Bassam, l'intervention de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP et, l'allocution d'ouverture de Madame BAH Sylvie, Secrétaire Générale 2 de la Préfecture de Grand Bassam, représentant Madame le Préfet de Département de Grand Bassam.

Dans son propos, Monsieur SIDIBE Mamadou, a rappelé les enjeux stratégiques de la présente session après avoir adressé le traditionnel « Akwaba » et transmis les salutations du Maire. Il a souligné que la commande publique ne doit pas être perçue comme un simple mécanisme administratif, mais comme un instrument de transformation économique et un outil de crédibilisation de l'action publique.

Il a affirmé que l'ARCOP, par ce séminaire, démontre sa volonté de renforcer la synergie avec les inspections générales des ministères, garants de la conformité des règles de gestion des finances publiques. Le représentant du Maire, à travers son intervention, a mis en lumière la nécessité d'une gestion publique efficiente pour stimuler l'économie et garantir l'équité.

Il a conclu en réitérant la disponibilité de la municipalité de Grand Bassam à accompagner les initiatives visant à renforcer la qualité de la gestion des deniers publics puis a souhaité plein succès aux travaux.

A la suite du représentant du Maire, Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE a, au nom du Conseil de régulation et du Secrétariat Général de l'ARCOP, adressé ses remerciements aux autorités administratives de la ville de Grand Bassam pour leur disponibilité ainsi qu'aux personnalités pour leur présence effective à ce séminaire.

Elle a ensuite rappelé le contexte et les objectifs stratégiques du présent séminaire qui fait suite aux recommandations d'une rencontre tenue en septembre dernier visant à établir un cadre de collaboration renforcé entre l'organe de régulation de la commande publique et les inspections générales des ministères pour consolider la gouvernance dans le processus des marchés publics.

A cette fin, la Présidente de l'ARCOP a souligné la nécessité de partager avec les Inspecteurs Généraux, les principes fondamentaux de la passation et de la régulation des marchés publics. Elle a également insisté sur l'importance de la complémentarité des rôles entre l'ARCOP qui régule les procédures des marchés publics et assure le règlement des différends et les structures de contrôle administratif.

Poursuivant, Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE a adressé ses remerciements appuyés à Monsieur l'Inspecteur Général d'Etat pour sa bienveillante écoute et ses orientations avisées ainsi qu'aux Inspecteurs, Contrôleurs et Auditeurs Généraux pour leur mobilisation qui démontre leur intérêt pour cette rencontre.

Après avoir exprimé son ambition de faire du système national des marchés publics, une référence dans la sous-région grâce à cette complémentarité entre le régulateur et les Inspecteurs, la Présidente du Conseil de régulation a terminé en réitérant ses remerciements aux participants pour leur disponibilité puis, elle a souhaité de fructueux échanges.

L'ouverture officielle du séminaire a ensuite été prononcée par Madame BAH Sylvie, Secrétaire Général 2 de la préfecture de Grand Bassam qui, dans son intervention, a souligné que les montants croissants générés par les marchés publics imposent une redevabilité accrue et une maîtrise parfaite de la réglementation par les acteurs. Aussi, en tant qu'instrument stratégique de mise en œuvre des politiques publiques, les marchés publics doivent répondre aux besoins collectifs tout en stimulant l'activité économique.

Elle a exhorté les participants à s'approprier les enseignements sur le règlement des litiges, différends et les audits pour le bien-être des populations, avant de déclarer officiellement ouverts les travaux du séminaire de sensibilisation des Inspecteurs Généraux des ministères dans le domaine des marchés publics, sur le thème « *Procédures et processus de règlement des litiges et des audits des marchés publics* ».

## 2. Travaux de la session

Les travaux de la session se sont articulés autour de la présentation de cinq (5) modules de sensibilisation, suivie d'échanges avec les participants.

### 2.1 Présentation des modules

#### ❖ **Module 1- Procédures de passation des marchés publics**

Le module consacré aux procédures de passation des marchés publics, a été présenté par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Directeur du Département Définition des Politiques et Formation (DDPF) de l'ARCOP. La modération était assurée par Monsieur ADOU Felix, Directeur des Audits Indépendants et du Suivi (DAIS) de l'ARCOP.

Le Formateur a rappelé les principaux modes de passation des marchés publics. L'appel d'offres ouvert, procédure de droit commun, garantit transparence et concurrence, tandis que les procédures dérogatoires, notamment, l'appel d'offres restreint et le gré à gré demeurent strictement encadrées et soumises à l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics. Les méthodes de sélection des consultants et les procédures simplifiées, applicables selon les seuils, ont également été présentées.

Monsieur SOUMAHORO a ensuite détaillé les étapes clés du processus de passation que sont la planification via le SIGOMAP, l'élaboration des Dossiers d'Appel d'Offres selon les dossiers types, la réception et l'évaluation des offres, puis la signature, l'approbation et notification de l'approbation des marchés au titulaire. L'accent a été mis sur la rigueur attendue à chaque étape ainsi que sur le suivi technique et financier durant l'exécution.

Enfin, une attention particulière a été portée aux principaux acteurs de la chaîne de passation, à savoir, la Cellule de Passation des Marchés Publics (CPMP), la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO), la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), les autorités contractantes et approbatrices, ainsi que les organes de contrôle budgétaire et financier. Les échanges ont souligné la nécessité d'une coordination efficace afin de garantir régularité, transparence et performance.

### ❖ **Module 2-Gestion de règlement des litiges dans la commande publique**

Le module portant sur la gestion des litiges et des conciliations dans la commande publique a été présenté par Docteur BILE Vincent, Directeur du Département du Contentieux et de la Conciliation (DCC) de l'ARCOP.

En introduction, le formateur a distingué le contentieux précontractuel, qui intervient au cours de la phase de passation du contentieux contractuel, qui se manifeste lors de l'exécution du marché. Il a rappelé le nouveau cadre issu de l'ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Organe de régulation, laquelle institue un système bipartite au sein de l'ARCOP, composé du Comité de Recours et Sanctions (CRS) et du Comité de Règlement Administratif (CRA).

Le CRS est compétent pour connaître des litiges liés à la passation des marchés publics et des PPP portant sur l'attribution des marchés, la conformité des dossiers de consultation, les critères d'évaluation ou les manquements aux règles de concurrence. Il peut prononcer des annulations ou des sanctions à l'encontre des opérateurs économiques en cas de fraude, de corruption ou d'irrégularités.

Le CRA intervient quant à lui sur les différends internes à l'Administration et peut émettre des avis en matière de sanctions à l'encontre des acteurs publics fautifs. Ses procédures, les délais d'instruction et la portée exécutoire de ses décisions ont été précisés.

La présentation a également exposé la typologie des irrégularités commises d'une part par les acteurs publics (fractionnement, conflits d'intérêts, violations de confidentialité, irrégularités de paiement) et par les opérateurs économiques, d'autre part (fraude, collusion, surfacturation, facturation fictive, sous-traitance illégale).

Concernant le contentieux contractuel, les deux comités peuvent intervenir à titre de conciliation pour favoriser un règlement amiable des différends liés à l'exécution ou au paiement des marchés. En cas d'échec, les parties peuvent saisir les juridictions compétentes, notamment le juge du plein contentieux ou les instances arbitrales à savoir, la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA), la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI) ou un arbitrage ad hoc convenu librement par les parties.

Sous la modération de Monsieur SOUMAHORO Kouity, les échanges ont permis de mieux comprendre le dispositif de régulation des différends, tant en phase de passation qu'en phase d'exécution.

### ❖ **Module 3-Méthodologie et typologie des non-conformités des audits des marchés publics**

En introduction, Monsieur ADOU Kouassi Félix a rappelé la base légale et réglementaire constituant le fondement des audits indépendants diligentés par l'ARCOP. Monsieur ADOU a souligné que les activités d'audits contribuent également à la mise en œuvre du Plan d'Actions Stratégiques de l'ARCOP et au respect des engagements pris avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le domaine de la gestion des finances publiques.

La présentation a ensuite détaillé la méthodologie des audits, structurée en quatre grandes phases.

La première phase est consacrée à la planification de la mission, comprenant la rédaction et la validation des termes de référence, la sélection des structures et des marchés à auditer selon une méthode combinant choix raisonné et sondage aléatoire simple, ainsi que la sélection des cabinets d'audit par procédure concurrentielle. Cette étape inclut également l'information des autorités concernées et la transmission des documents requis.

La deuxième phase correspond à la réalisation de l'audit, marquée par des investigations de terrain visant à vérifier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés. Le principe du contradictoire occupe une place centrale, avec des échanges successifs entre les cabinets d'audit, les structures auditées et l'ARCOP. Les conclusions sont consolidées dans un rapport de synthèse élaboré par le Département des Audits Indépendants et du Suivi (DAIS), validé par le Comité des Audits Indépendants (CAI) et approuvé par le Conseil de régulation.

La troisième phase porte sur la restitution des résultats, incluant la communication officielle des conclusions, la transmission du rapport de synthèse à la Présidence de la République et la publication d'une synthèse sur le site de l'ARCOP.

Enfin, la quatrième phase concerne le suivi des recommandations, au moyen d'un dispositif structuré permettant d'évaluer le niveau de mise en œuvre des mesures correctives par les autorités contractantes.

Relativement à la typologie des non-conformités relevées lors des audits, celles-ci sont distinguées en non-conformités majeures, entraînant automatiquement l'irrégularité du marché, et non-conformités mineures, dont la combinaison peut conduire à la même conclusion. Elles sont également analysées selon les différentes étapes du cycle du marché (préparation, passation et exécution), mettant en évidence les points de vulnérabilité récurrents et la nécessité d'un renforcement des capacités des acteurs.

En conclusion, il a été souligné que l'audit doit être perçu non seulement comme un mécanisme de contrôle, mais aussi comme un outil stratégique d'amélioration des pratiques et de prévention des risques.

La modération des échanges a été assurée par Docteur BILE Vincent.

### ❖ **Module 4-Missions et attributions des Inspections Générales**

Ce module a été présenté par Monsieur Daouda BERTÉ, Inspecteur d'État en Chef, avec pour modérateur Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP. Cette session visait à approfondir la compréhension des missions des organes de contrôle administratif ainsi que leur articulation avec l'ARCOP dans le cadre du dispositif national de gouvernance.

En introduction, le formateur a rappelé que l'Inspection Générale d'État (IGE) intervient dans un cadre réglementaire rigoureux et exerce une compétence transversale couvrant l'ensemble de l'administration publique. Elle assure des missions de contrôle, d'audit, d'investigation et d'évaluation des politiques publiques. Son organisation, structurée en départements

spécialisés, lui permet d'examiner à la fois la conformité des actes administratifs et la performance de l'action publique.

Les Inspections Générales Ministérielles (IGM) ont ensuite été présentées comme des relais stratégiques du dispositif de contrôle dans chaque département ministériel. Elles conduisent des missions d'inspection, d'audit et d'investigation dans leur périmètre spécifique, conformément aux orientations communautaires et aux directives de l'UEMOA, qui visent à renforcer la gouvernance et la gestion axée sur la performance.

La présentation a également mis en lumière les mécanismes d'interaction prévus entre l'IGE, les IGM et l'ARCOP. Ces relations se fondent sur des dispositifs de coordination, la possibilité de missions conjointes et le partage d'informations stratégiques. Cette collaboration contribue à améliorer l'analyse des risques, la planification des contrôles et la cohérence globale du système de contrôle administratif, en particulier dans le domaine de la commande publique.

Les échanges ont souligné l'importance d'une coopération structurée et régulière entre les organes de contrôle et l'organe de régulation. En conclusion, le formateur a insisté sur la nécessité de respecter strictement les cadres normatifs et les principes déontologiques, conditions essentielles pour garantir la crédibilité des missions de contrôle et améliorer durablement la gouvernance publique.

#### ❖ **Module 5-Cadre-type de collaboration entre l'ARCOP et les Inspections Générales :**

La présentation et la modération de cet axe d'échanges ont été respectivement faites par Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP et Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP.

Après un rappel du cadre juridique et institutionnel des marchés publics, Docteur OUATTARA a exposé sur les missions et attributions de l'ARCOP et de l'Inspection Générale d'Etat (IGE) au regard des textes qui régissent leurs actions dans leur domaine respectif.

Il a également présenté les intérêts stratégiques de la collaboration entre les deux structures, en citant notamment, l'optimisation des ressources publiques, l'amélioration continue des pratiques ainsi que le renforcement de la visibilité et de l'impact des missions de contrôle.

Poursuivant, le Secrétaire Général de l'ARCOP indiqué les axes opérationnels sur lesquels pourraient porter cette collaboration à savoir, la mise en place d'un plan de travail consolidé et d'un cadre formalisé d'échanges avec des points focaux désignés et le renforcement mutuel des capacités.

Sur le plan pratique, le formateur a décrit les interactions entre l'ARCOP et les IGM dans quatre domaines que sont les audits, le suivi des recommandations issues des audits, la gestion du contentieux et des sanctions dans les marchés publics ainsi que la sensibilisation et la formation des acteurs des marchés publics.

Docteur OUATTARA a terminé en déclinant les prochaines étapes de la mise en place dudit cadre collaboratif.

Des exemplaires de l'Ordonnance sur l'ARCOP, du Code des marchés publics, du recueil des sept (7) décrets d'application dudit Code, du Code de déontologie des acteurs de la commande publique, du guide méthodologique des audits des marchés publics et les supports des présentations en version numérique ont été mis à la disposition des participants en guise de documentation. Un formulaire leur a également été soumis en vue d'évaluer le séminaire.

Une remise symbolique des manuels des différents types d'audits élaborés par l'IGE a été faite, par Monsieur DICOH Adama, Inspecteur d'Etat, au nom de Monsieur Alexis Ogou HIBAUULT, Secrétaire Général de l'IGE, à Madame la Présidente du Conseil de régulation.

### 3. Cérémonie de clôture

Cette étape de la session a été marquée par le mot de clôture de la Présidente du Conseil de régulation qui a exprimé sa grande satisfaction et sa fierté légitime au regard de la richesse des échanges et de la qualité des interventions lors de ces deux (2) journées de travaux. Ce qui met en évidence la nécessité de l'organisation plus régulière de ce type de rencontres entre acteurs en charge du contrôle des finances publiques, d'une part, mais aussi l'importance de repenser les modalités de conduites de leurs missions sur la base d'échanges visant un enrichissement mutuel de ces structures.

Madame BAMBAMASSANFI Epse DIOMANDE a réitéré ses sincères remerciements au premier responsable de l'Inspection Générale d'Etat (IGE), pour son implication à la réussite de cette session, notamment à travers la mise à disposition d'un Expert-formateur dont le partage d'expérience a permis d'approfondir les connaissances des participants sur les missions et attributions des corps de contrôle de l'ordre administratif, remplissant ainsi une condition préalable à la mise en place d'une collaboration constructive entre l'ARCOP et les Inspections Générales des Ministères (IGM). Elle étendu ses remerciements à l'Inspecteur Général des Finances (IGF) et au Directeur Général du Budget et des Finances (DGBF) pour leur engagement constant à la réalisation de cette initiative de renforcement de la synergie entre l'Organe de régulation et les autres acteurs administratifs de l'écosystème de la commande publique.

Poursuivant, la Présidente du Conseil de régulation a relevé que les présentations et débats ont mis en lumière des enjeux essentiels que sont la transparence, la maîtrise des risques et l'optimisation des ressources dans les marchés publics. Elle a souligné l'importance d'une collaboration renforcée entre l'ARCOP et les corps de contrôle de l'administration, afin d'harmoniser les pratiques de contrôle a posteriori et d'assurer une gestion plus rigoureuse des deniers publics. Au-delà du cadre institutionnel, elle a rappelé que cette complémentarité doit être fonctionnelle en vue de constituer un levier de sécurisation des procédures, de prévention des conflits et de consolidation de la confiance des acteurs économiques et des citoyens dans l'action publique.

Après avoir félicité les experts-formateurs la qualité et la pertinence des modules dispensés et les séminaristes pour leur assiduité et leur intérêt, la Présidente du Conseil de régulation a invités les Inspecteurs, Contrôleurs et Auditeurs Généraux à traduire les acquis de la session en actions concrètes et à promouvoir le partage d'informations dans un esprit de complémentarité dans la mise en œuvre de leurs missions. Elle a terminé en réaffirmant l'engagement de l'Organe de régulation à poursuivre la synergie entamée à travers des rencontres périodiques, des formations ciblées et le partage d'outils de pilotage adaptés dans le sens de l'amélioration de l'exercice des missions respectives de chaque entité.

La lecture de la synthèse du rapport général est faite par Madame OGOUDAFOU Marie Reine, Inspecteur Général, Coordonnateur de l'Administration et de la Vie Scolaire au Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique.

**Fait à Grand Bassam, le 13 février 2026**

**Le séminaire**